ENM
ÉCOLE NATIONALE
de la MAGISTRATURE

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Je soussignée Valérie DELNAUD, directrice de l'École nationale de la magistrature,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 72-355 du 4 mai 1972 modifié, relatif à l'École nationale de la magistrature ;

VU le décret en date du 1er décembre 2022 portant détachement de Monsieur Julien HEUTY auprès de l'École nationale de la magistrature afin d'exercer les fonctions de sous-directeur des stages à compter du 1er janvier 2023 ;

VU le décret du 4 novembre 2026 portant nomination de la directrice de l'École nationale de la magistrature ;

Déclare donner, à compter du 5 novembre 2026, délégation de signature à Monsieur Julien HEUTY, sous-directeur des stages de l'École nationale de la magistrature pour signer de façon permanente :

- les actes et pièces relatifs aux déplacements et missions notamment ordres de mission, autorisation d'utiliser le véhicule personnel, états de frais, certificats divers,
- les certificats administratifs et attestations diverses (dont service fait et état des indemnités allouées au personnel enseignant),
- les bons de commande, contrats ou conventions relatifs aux actions du département des stages dans la limite de 10 000 euros TTC (la directrice de l'ENM et la secrétaire générale seront informées de la signature de ces actes) ainsi que la validation des engagements juridiques correspondants.

Pour signer en cas d'empêchement de la directrice adjointe en charge des recrutements, de la formation initiale et de la recherche, les actes relatifs à la vie administrative et pédagogique relevant de ses compétences, à l'exception des contrats, conventions et marchés non visés au paragraphe précédent.

Pour signer, pendant les absences ou en cas d'empêchement du sous-directeur des études, les actes relevant de la délégation de signature de celui-ci.

Pour signer, pendant les absences ou en cas d'empêchement du sous-directeur des recrutements et de la validation des compétences, les actes relevant de la délégation de signature de celui-ci.

Fait à Bordeaux, le 5 novembre 2026

LE MANDATAIRE,

Julien HEUTY

LA DIRECTRICE DE L'ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE,

Valérie DELNAUD

Siège

Direction, Recrutements, Formation initiale et Recherche, Secrétariat général

10, rue des Frères Bonie - 33080 Bordeaux Cedex
Tél : 05 56 00 10 10 - Fax : 05 56 00 10 99

www.enm.justice.fr

Antenne parisienne

Direction, Formation continue, Formations professionnelles spécialisées, Département international

8, rue Chanoinesse - entrée : 3 ter, quai aux Fleurs - 75004 Paris
Tél : 01 44 41 88 20 - Fax : 01 44 41 88 21

ENM
ÉCOLE NATIONALE
de la MAGISTRATURE

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Je soussignée Valérie DELNAUD, directrice de l'École nationale de la magistrature,

VU le décret n° 72-355 du 4 mai 1972 modifié, relatif à l'École nationale de la magistrature ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret en date du 1er décembre 2022 portant détachement de Monsieur Julien HEUTY auprès de l'École nationale de la magistrature afin d'exercer les fonctions de sous-directeur des stages à compter du 1er janvier 2023 ;

VU le décret en date du 27 novembre 2025 portant maintien en détachement de Monsieur Julien HEUTY auprès de l'École nationale de la magistrature afin d'exercer les fonctions de sous-directeur des stages pour une durée de trois ans, à compter du 1er janvier 2026 ;

VU la note d'intérim du 24 juillet 2026 chargeant Monsieur Julien HEUTY, sous-directeur des stages de l'École nationale de la magistrature, de l'intérim sur le poste de chef de cabinet, à compter du 1er septembre 2026 et jusqu'à décision de cessation d'intérim ;

VU le décret du 4 novembre 2026 portant nomination de la directrice de l'École nationale de la magistrature ;

Déclare donner, à compter du 5 novembre 2026, délégation de signature à Monsieur Julien HEUTY, sous-directeur des stages de l'École nationale de la magistrature pour signer, de façon temporaire, l'ensemble des documents liés à l'activité placée sous sa responsabilité durant cette période d'intérim :

- L'ensemble des documents liés à l'activité placée sous sa responsabilité (courriers, convocations, comptes-rendus, ...)
- les actes et pièces relatifs aux déplacements et missions, notamment ordres de mission du personnel de l'École, ordres de mission dérogatoires, ordres de mission internationaux, autorisation d'utiliser le véhicule personnel, états de frais, certificats divers ;
- les certificats administratifs et attestations diverses (dont services faits et état des indemnités allouées au personnel enseignant) ;
- les extraits de délibérations des Conseils d'administration conformément aux relevés des décisions, des Conseils d'administration et comités restreints signés du Président du Conseil d'administration ;
- les bons de commande, contrats ou conventions dans la limite de 10 000 euros TTC, ainsi que la validation des engagements juridiques correspondants.

Pour signer en cas d'empêchement de la directrice adjointe en charge des recrutements, de la formation initiale et de la recherche, les actes relatifs à la vie administrative et pédagogique relevant de ses compétences, à l'exception des contrats, conventions et marchés non visés au paragraphe précédent.

Pour signer, pendant les absences ou en cas d'empêchement du sous-directeur des études, les actes relevant de la délégation de signature de celui-ci.

Pour signer, pendant les absences ou en cas d'empêchement du sous-directeur des recrutements et de la validation des compétences, les actes relevant de la délégation de signature de celui-ci.

Siège
Direction, Recrutements, Formation initiale et Recherche, Secrétariat général
10, rue des Frères Bonie - 33080 Bordeaux Cedex
Tél : 05 56 00 10 10 - Fax : 05 56 00 10 99
www.enm.justice.fr

Antenne parisienne
Direction, Formation continue, Formations professionnelles spécialisées, Département international
8, rue Chanoinesse - entrée : 3 ter, quai aux Fleurs - 75004 Paris
Tél : 01 44 41 88 20 - Fax : 01 44 41 88 21

Fait à Bordeaux, le 5 novembre 2026

Le mandataire,

Julien NEUTY

La directrice de l'École nationale de la magistrature,

Valérie DELNAUD